



CHATEAUROUX (36) : « LES TOURNEIX » 26 & 27 AVRIL 2008

AMATEUR <small>(Licence Nationale B ou à la journée)</small>
--

JEUNE <small>(Licence NAM, NAC ou à la journée)</small>

EXPERT <small>(Licence Nationale A / B ou à la journée)</small>

Merci de Cocher la catégorie dans laquelle vous souhaitez vous inscrire

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

C.POSTAL : **VILLE :**

TELEPHONE : **E.MAIL :**

DATE DE NAISSANCE : **AGE :**

** Pour les mineurs, remplir l'autorisation parentale au dos du bulletin d'engagement.*

N° DE PERMIS OU DE CASM :

TYPE ET N° DE LICENCE F.F.M :

** Je ne possède pas de licence, je joins obligatoirement un dossier « licence 1 manifestation », voir au dos du bulletin d'engagement.*

LIGUE: **MOTO CLUB:**

MODELE MOTO : **CYLINDREE :** **ANNEE :**

** Ex : WR, YZ, ... (Merci de préciser 2 temps ou 4 temps)*

MODELE QUAD: **CYLINDREE:** **ANNEE:**

** Ex : RAPTOR, BANSHEE...*

CONCESSIONNAIRE : **DEPARTEMENT :**

Fait à :

Le :

Signature

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

Bulletin d'engagement à retourner avant le 12 avril 2008 à : J.L.F.O – 12200 LABASTIDE L'EVEQUE
 accompagné d'une autorisation parentale pour les mineurs, du dossier licence « 1 manifestation » pour les non-licenciés et
 d'un chèque de **60 euros à l'ordre du M.C Castelroussin.**

Cette somme vous donne droit à la participation au Yamaha Off Road et au cadeau de bienvenue YAMAHA.

N° :

Cadre réservé à J.L.F.O

**YAMAHA OFF ROAD
26 & 27 Mai 2008
LICENCE « 1 MANIFESTATION »**

Le « Yamaha Off Road est une épreuve FFM, pour y participer, la licence FFM est obligatoire, si vous ne possédez pas de licence annuelle, vous devez prendre pour le « Yamaha Off Road » une licence « 1 manifestation » qui vous servira d'assurance pour le week-end des 26 & 27 Mai 2008.

Pour l'obtention de cette licence, vous devez joindre **obligatoirement** au bulletin d'engagement, les pièces suivantes :

- Photocopie du permis de conduire ou du CASM en cours de validité,
- Certificat médical de non contre indication à la pratique du sport motocycliste de moins D'UN AN,
- Une autorisation parentale pour les mineurs,
- Un chèque de 52,00 € à l'ordre du M.C Castelroussin.

**YAMAHA OFF ROAD
26 & 27 Mai 2008
AUTORISATION PARENTALE**

Je soussigné (e).....autorise mon fils ou ma fille.....a participer au YAMAHA OFF ROAD, les 26 & 27 Mai 2008 sur le site « Les Tourneix » à Châteauroux (36).

Fait à :

Le :

Signature

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)



YAMAHA OFF ROAD REGLEMENT

YAMAHA MOTOR FRANCE, en collaboration avec la Fédération française de Motocyclisme, la ligue du Centre, le Moto club Castelroussin et J.L.F.O organise les 26 & 27 avril 2008, le **YAMAHA OFF ROAD pour les possesseurs de modèles YAMAHA TOUT TERRAIN, Enduro, Cross et Quad, toutes cylindrées à partir de 12 ans, modèles 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008.**

Les engagements sont à retourner auprès de : J.L.F.O, avant le 12 avril 2008,
12200 LABASTIDE L'EVEQUE
TEL : 05 65.29.66.13
FAX : 05 65.29.66.14

Accompagnés du montant de l'inscription de 60 euros, par chèque à l'ordre du M.C Castelroussin.

Cette manifestation aura lieu sur le circuit municipal de Châteauroux, « **Le domaine des Tourneix** » situé à 3 km de l'autoroute A20.

ARTICLE 1 : LES CONCURRENTS

Pour participer au YAMAHA OFF ROAD, les pilotes doivent remplir les conditions suivantes :

- Posséder une machine YAMAHA achetée auprès d'un concessionnaire du réseau YAMAHA FRANCE,
- Posséder une licence FFM (annuelle ou prendre une licence « 1 manifestation »).
- Les Quads doivent être équipés des accessoires prévus pour la compétition, suivant le règlement Fédéral.
- Remplir et signer une fiche d'inscription au YAMAHA OFF ROAD.

ARTICLE 2 : LES CATEGORIES

Les catégories et cylindrées admises au week-end YAMAHA OFF ROAD seront les suivantes :

- **PRESTIGE Moto** : toutes cylindrées à partir de 125cc (Pilotes « support » Yamaha)
- **JEUNE Moto** : A partir de 12 ans, 85cc (Licence NAM, NAC, NCB ou licence « 1 manifestation »)
- **EXPERT Moto** : toutes cylindrées à partir de 125cc
(Licence NCA, NCB, ou licence « 1 manifestation » avec une Moto Enduro ou cross)
- **AMATEUR Moto** : toutes cylindrées à partir de 125cc
(Licence NCB ou licence « 1 manifestation » avec une Moto Enduro ou Cross)
- **JEUNE Quad** : De 12 à 14 ans, cylindrée inférieure à 90cc et de 14 à 16 ans, cylindrée inférieure à 125cc (Licence NAM, NAC, NCB ou licence « 1 manifestation »)
- **EXPERT Quad** : toutes cylindrées à partir de 125cc (Licence NCA, NCB ou licence « 1 manifestation » avec un Quad)

- **AMATEUR Quad** : toutes cylindrées à partir de 125cc (Licence NCB ou licence « 1 manifestation » avec un Quad)
- **PEE WEE** à titre d'entraînement uniquement sur une piste réservée, avec une licence NEA (Présence d'un éducateur).

Les pilotes se verront remettre au contrôle des licences, un autocollant pour plaque avant avec numéros, d'une couleur correspondante à la catégorie choisie.

Les participants devront apposer sur les plaques latérales, leur numéro de course.

ARTICLE 3 : TYPE DE COMPETITION – CINQ SECTEURS DIFFERENTS

Le YAMAHA OFF ROAD est une compétition Moto et Quad organisée en conformité avec les règlements de la ligue du Centre et de la Fédération française de Motocyclisme.

Le classement des concurrents s'effectuera sur 6 types de secteurs, pour chaque secteur les pilotes se verront attribuer un temps ou des points.

- **SECTEUR N°1 : SPECIALE BANDEROLEE**

Départ 1 par 1,

Durée : 1 passage par pilote,

Classement au chronomètre : temps réel du pilote.

- **SECTEUR N°2 : SPECIALE EN LIGNE**

Départ 1 par 1,

Durée : 1 passage par pilote,

Classement au chronomètre : temps réel du pilote.

- **SECTEUR N°3 : COURSE SUR PRAIRIE**

Départ à la grille : 15 pilotes maximum,

Durée : 3 tours par manche,

Le temps du vainqueur de chaque manche deviendra le temps de référence pour tous les participants à la même manche.

1^{er} : temps réel

2^{me} : temps du 1^{er} + 1 secondes

3^{me} : temps du 1^{er} + 2 secondes

4^{me} : temps du 1^{er} + 3 secondes...jusqu'au dernier classé

- **SECTEUR N°4 : GLISSE MIXTE**

Départ à la grille : 15 pilotes maximum,

Durée : 3 tours par manche,

Le temps du vainqueur de chaque manche deviendra le temps de référence pour tous les participants à la même manche.

1^{er} : temps réel

2^{me} : temps du 1^{er} + 1 secondes

3^{me} : temps du 1^{er} + 2 secondes

4^{me} : temps du 1^{er} + 3 secondes...jusqu'au dernier classé

• SECTEUR N°5 : MOTOCROSS

Départ à la grille : 30 pilotes maximum,

Durée : 3 tours par manche,

Le temps du vainqueur de chaque manche deviendra le temps de référence pour tous les participants à la même manche.

1^{er} : temps réel

2^{me} : temps du 1^{er} + 1 secondes

3^{me} : temps du 1^{er} + 2 secondes

4^{me} : temps du 1^{er} + 3 secondes...jusqu'au dernier classé

Fermeture des secteurs chronométrés le dimanche à 12 H 15, heure à laquelle sera établi un classement provisoire égal au cumul des temps.

Le classement provisoire sera converti en points de la manière suivante :

1^{er} = 1 point, 2^{me} = 2 points, 3^{me} = 3 points...jusqu'au dernier classé

• SECTEUR N°6 : CROSS COUNTRY

Ouvert à toutes les catégories.

Départ : Par catégorie, (2 départs pour la catégorie Amateur Moto)

L'ordre de départ sera déterminé par le classement provisoire du samedi après midi.

Durée : 1 tour pour les Jeunes Moto & Quad, 2 tours pour les autres.

Les pilotes se verront attribuer des points : 1^{er} = 1 point, 2^{me} = 2 points, 3^{me} = 3 points...
...jusqu'au dernier classé

ARTICLE 4 : DEROULEMENT DU WEEKEND

Le Vendredi 25 avril de 16 H 00 à 19 H 00

Contrôle Administratif

Le Samedi 26 avril de 08 H 00 à 12 H 00

Contrôle Administratif

Le Samedi 26 avril de 12 H 30 à 14 H 40

Essais, Reconnaissance du site

Le Samedi 26 avril de 15 H 00 à 18 H 30

Compétition

Le Samedi 26 avril de 20 H 00 à 23 H 00

« Banderolée nocturne »

Le Dimanche 27 avril de 08 H 00 à 18 H 00

Compétition

ARTICLE 5 : CLASSEMENT FINAL

L'ensemble du classement des 6 secteurs sera pris en compte pour le classement général.

Le résultat final sera sous forme de points,

Le vainqueur = le pilote totalisant le plus petit nombre de points.

Seront récompensés, les meilleurs représentants des catégories Jeune / Expert / Amateur, ainsi que des sous catégories : Cylindrée, modèle de la machine...

ARTICLE 6 : PARCOURS DE LIAISON

La liaison entre chaque secteur s'effectuera sur un parcours balisé par l'organisateur.

Le parcours se fera sur des voies privées non ouvertes à la circulation, les véhicules non immatriculés pourront ainsi les emprunter. Ces itinéraires seront obligatoires et contrôlés.

Le parcours de liaison partira du parc coureur et reviendra au parc coureur (sorte de boucle). Tous les pilotes l'utiliseront dans le sens défini par l'organisateur (sens unique).

Toute conduite dangereuse ou vitesse excessive d'un pilote sur le parcours de liaison sera sanctionnée par l'exclusion immédiate de l'épreuve.

ARTICLE 7 : HORAIRES

Les concurrents recevront avec la confirmation d'engagement, un planning leurs indiquant les tranches horaires réservées pour chaque secteur.

L'organisateur se réserve le droit à tout moment de modifier les horaires, ainsi que la durée des manches pour le secteur type Motocross et le secteur type Course sur prairie.

ARTICLE 8 : RECLAMATION

Par écrit auprès du Directeur de course, accompagnée d'un droit de 75 euros.

ARTICLE 9 : ASSURANCE

Conforme à la législation en vigueur.

ARTICLE 10 : SERVICE MEDICAL

Responsable : Richard LENEUF,
Secouristes.

ARTICLE 11 : OFFICIELS

3 Directeurs de Course,
1 Responsable des Commissaires,
5 Commissaires Sportifs.